



Cher Client,

Power-One Italy S.p.a. avec son partenaire de distribution agréée Power One, vous remercient d'avoir choisi ses produits. En achetant un onduleur de la gamme Aurora, vous choisissez l'onduleur offrant les prestations les plus élevées sur le marché à la date de l'achat du produit ou du service, et vous bénéficiez par la même occasion de l'assistance Power-One pour une satisfaction optimale.

Support téléphonique

Notre assistance commence dès l'installation.

Elle s'opère, en liaison avec la Société Power-One SAS située en France, ainsi que ses partenaires désignés, selon le niveau de garantie souscrite, soit au moyen d'un support technique par téléphone, soit sur site grâce à son réseau de techniciens. Notre service assistance téléphonique est à votre disposition durant les heures ouvrables pour répondre à toutes vos questions concernant le produit et son installation correcte.

Contactez le 00-800-00-287672 pour recevoir une assistance technique personnalisée. Via E-mail : AuroraFrance@power-one.com

Vous pouvez également contacter votre distributeur agréé Power One habituel.

Bien entendu, notre produit est, toutefois, livré avec tous les documents présentant les données techniques nécessaires à l'installation.

Site web

En visitant notre site web www.power-one.com, vous trouverez des réponses aux questions les plus fréquentes concernant les systèmes photovoltaïques et le fonctionnement de l'onduleur Aurora. Vous pourrez également vous enregistrer sur notre site internet, comme client bénéficiaire de la garantie "Aurora Power Service", pour nous faire part de votre opinion et recevoir, par courrier électronique, les nouveautés concernant la ligne Aurora et les autres produits Power-One pour les énergies renouvelables.

Service de Garantie – Aurora Power Service

Conformément aux conditions générales de vente Power-One, le produit est garanti pendant une période de 5 ans plus 6 mois à compter de la date de fabrication du produit commandé de Power One. Par exception les modèles triphasés PVI-10.0-OUTD et PVI-12.5-OUTD sont garantis 10 ans plus 6 mois à compter de la date de livraison de Power One. La garantie conventionnelle est régie par les conditions au verso. Dans le cas improbable de dysfonctionnement, nous vous invitons à contacter notre Centre d'Appel téléphonique (à votre service du lundi au vendredi, de 8h à 18h) au 00-800-00-287672 choix 1.

Facilité de remplacement et extension de la garantie

L'achat combiné de l'onduleur et la souscription de l'une des extensions garantie offerts par Power-One permet de prolonger jusqu'à 20 ans tous les avantages du service assistance "Aurora Power Service".

En tout état de cause, quel que soit le choix de niveau de service offert au moment de l'achat, au terme de la période de garantie ou en cas de panne non couverte par la garantie de l'appareil (événements atmosphériques, actes de vandalisme notamment – voir les conditions au verso), Power-One offre tout le support nécessaire permettant au client de remédier à la panne et de rétablir le fonctionnement de l'installation à des prix préférentiels.

Au cas où, après vérification de l'installation et de l'onduleur par un technicien mandaté par Power-One, il s'avère que le dommage n'est pas imputable à un défaut de matière, de conception ou de fabrication de l'onduleur même (par exemple en raison de vandalisme, d'un événement climatique anormal, de mauvaise utilisation ou toute autre cause extérieure non comprise dans le champ d'utilisation normale de nos produits donc non couvert par la garantie « Aurora Power Service »), et à la condition expresse que le matériel ait été utilisé des les conditions conformes et prescrites par le fabricant, et que le matériel n'ait pas subi d'intervention de la part d'un technicien non agréé par Power-One, le technicien de Power-One ou agréé par Power-One vous proposera de remplacer celui-ci soit par un matériel neuf à tarif spécial ou un échange standard à des conditions préférentielles réservées à nos clients fidèles. Il vous faudra dans ce cas contacter notre centre d'appel (00-800-00-287672) qui vous communiquera le détail de cette offre réservée aux clients « privilège » de Power One en indiquant le numéro d'enregistrement qui vous a été communiqué au préalable.

Séminaires et cours

Power –One invite tous ses Clients à participer aux séminaires et aux cours de remise à niveau technique pour installateurs et opérateurs du secteur.

Nous vous invitons à visiter le site www.power-one.com pour connaître le programme des prochains événements ou à contacter l'un des distributeurs agréés Power-One qui vous invitera à participer à l'une des sessions organisées.

Conseils et suggestions

Power-One tient compte de vos conseils et suggestions. Nous vous invitons à envoyer directement vos commentaires avec vos coordonnées à l'adresse suivante AuroraFrance@power-one.com. Vous recevrez par courrier électronique toutes les mises à jour concernant votre produit et les nouveautés de Power-One dans le secteur des énergies renouvelables. Vos commentaires et suggestions nous permettront d'améliorer la qualité de notre service. Nous vous informons qu'en application de la loi « informatique et liberté » n°78-17 du 06 janvier 1978 ayant pour but la protection des données personnelles, vous pouvez vous opposer, gratuitement, à tout moment, et sans préjudice pour vous, au traitement des données personnelles vous concernant.

Dans ce cas, nous éliminerons vos coordonnées de notre liste clients.



Conditions de Garantie : Onduleur de type « string » AURORA®

La présente garantie conventionnelle est stipulée entre les parties et complète la garantie légale décrite dans les conditions générales de vente du Distributeur.

En cas de contradiction et/ou différence et/ou incompatibilité avec les conditions générales de vente de Power One, les conditions générales de vente de Power One, dont vous reconnaissez également avoir pris connaissance que vous reconnaissez avoir expressément accepté sans aucune réserve d'aucune sorte, prévaudront sur toutes autres conditions.

La validité et l'applicabilité de la présente garantie sont subordonnées au paiement intégral et effectif du produit par le client et, au cas de souscription d'une extension de garantie, de son règlement intégral et effectif lors de la souscription.

La présente garantie et les présentes conditions, sont subordonnées à l'acceptation écrite et sans réserve de nos conditions générales de vente, préalablement à la commande et à la livraison, qui prévaudront sur toutes conditions générales d'achat de l'acheteur.

La durée de la présente garantie conventionnelle et des services avancés Aurora Power Service est de 66 mois à partir de la date de fabrication (126 mois uniquement pour les modèles PVI-10.0-OUTD et PVI-12.5-OUTD). Le client devra conserver la facture attestant l'achat afin de faire valoir ses droits à la garantie. En l'absence de ce document, la garantie est considérée comme nulle et non avenue.

Sous réserve du respect des conditions prévues par le présent document, Power-One Italy S.p.a. s'engage à garantir ses produits pour une période de 66 mois (5 ans plus 6 mois), ou (126 mois (10 ans plus 6 mois) uniquement pour les modèles PVI-10.0-OUTD et PVI-12.5-OUTD) à partir de la date de fabrication (2). Au terme de ladite période, la garantie ne sera plus valable, sans communication préalable et sans possibilité de prorogation.

Les éléments réparés ou remplacés dans le cadre de la présente garantie sont garantis pendant 18 mois à compter de la date d'expédition desdites parties, ou des délais de la garantie originale si celle-ci expire plus tard.

A L'EXCEPTION DE CE QUI EST EXPRESSEMENT CONVENU DANS LE PRESENT DOCUMENT, LE FABRICANT NE RECONNAIT AUCUN AUTRE TYPE DE GARANTIE DIRECTE OU INDIRECTE. EN PARTICULIER, LE FABRICANT NE POURRA ETRE RETENU RESPONSABLE DES PERTES DE BENEFICES OU D'EXPLOITATION, DES VIOLATIONS DE DISPOSITIONS LEGALES, DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS SPECIAUX OU DUS A L'UTILISATION DU PRODUIT, QUELLE QU'ELLE SOIT.

Power-One Italy S.p.a. se réserve le droit de modifier le produit à tout moment, sans communication préalable aux Clients. Power-One Italy S.p.a. ne garantit pas le fonctionnement du système de communication des données via Power Line Modem (PLM) en présence de réseaux électriques présentant des distorsions harmoniques ou des perturbations à haute fréquence que l'on peut observer sur les sites industriels ou en cas de charges électriques irrégulières (moteurs non correctement blindés, convertisseurs continu-continu, Onduleurs de puissance, etc.), et en particulier Power-One S.p.a. décline toute responsabilité quant au fonctionnement irrégulier de la transmission des données dû à des phénomènes de distorsion du réseau électrique. De plus, le Fabricant décline toute responsabilité quant au fonctionnement irrégulier de la transmission des données en cas de présence simultanée d'autres appareils équipés de Power Line Modem, ainsi qu'en cas d'intrusion d'un tiers non autorisé ou de dysfonctionnement ou d'insuffisance du système de sécurité informatique du client.

La garantie conventionnelle ne couvre pas :

- Dommages causés durant le transport
- Installation, montage et mise en service non effectués dans les règles de l'art par des personnes habilitées.
- Retrait du couvercle de l'appareil, manipulation, altération ou réparations non autorisées par Power-One.
- Non-respect des indications de compatibilité environnementale (ex. altitude, humidité, température, etc.)
- Ventilation insuffisante
- Non-respect des normes de sécurité applicables
- Force majeure et événements atmosphériques (y compris, mais sans s'y limiter, la foudre et autres événements liés à la présence de perturbations atmosphériques, les guerres, les révoltes, les actes de terrorisme, les surtensions du secteur, les montées en puissance du réseau, les incendies, les actes de vandalisme et tout autre événement indépendant de la volonté de Power-One Italy S.p.a., que Power-One Italy S.p.a. soit ou non au courant de la possibilité qu'un tel événement puisse se produire).
- Usure normale même dans le cadre d'une utilisation correcte (usure naturelle)
- Surtensions sur l'entrée DC provoquées par une tension de chaîne trop élevée

Power-One garantit que les produits et pièces détachées objet de la garantie sont exemptes de vices et défaut quant à leur conception, leur qualité et leur fabrication pendant la durée visée aux présentes conditions. Power-One n'est responsable que pour les défauts et vices apparents survenus pendant une utilisation normale des produits et pièces détachées. Les produits, matériels et marchandises doivent être vérifiés par le client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée par lettre recommandée adressées à Power-One S.p.a. dans les 8 jours suivant la livraison. En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées par nos soins, sous réserve de vérification des défauts allégués. Le client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, Power-One se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute contestation et vérification sur place. La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison, et révélés auprès de la réception des produits, devra être formulée par le client par écrit dans un délai de 8 jours suivant la date à laquelle il aura découvert le défaut de conformité. Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le client plus de 8 jours après la livraison des produits. Il est expressément convenu par l'acceptation par le client des présentes conditions, qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer les non-conformités des produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion de l'action en recouvrement de créances engagé par notre Société. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de Power-One vis-à-vis du client, à raison d'un vice caché, ne pourra être mise en cause. Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre Société. Power-One garantit ses produits contre les vices cachés, conformément à la loi française, les usages, la jurisprudence. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans les conditions d'utilisation ou de performances non prévues fiables. Nous ne couvrons pas les dommages et usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non de nos produits sauf si celui-ci a été réalisé sous notre surveillance.

Procédure pour la demande du service de garantie – Aurora Power Service

Pour faire une demande d'intervention sous garantie, contacter le Centre d'Appel au 00-800-00-287672 (choix 1), en fournissant les informations concernant l'appareil (modèle et numéro de série) et en indiquant le défaut et tout autre renseignement utile pour vérifier la nature et l'étendue du défaut.

Pour justifier du droit à la garantie, il sera demandé de remettre une copie de la facture d'achat ainsi que, le cas échéant, le document attestant le prolongement de la période de garantie.

Power-One Italy S.p.a. pourra décider souverainement et sous réserve de la validation du défaut de procéder au remplacement de l'onduleur par envoi d'un nouveau depuis notre plateforme logistique (3) ou à la réparation sur place d'un des sous ensembles en panne (1), étant entendu que la présente garantie exclut dans tous les cas le remboursement du matériel vendu.

Est exclue, car le client s'en dégage, toute responsabilité directe et action récursoire contre Power-One Italy S.p.a. par l'utilisateur final du produit. Le Client exonère Power-One Italy S.p.a. de toute responsabilité suite à un retard des interventions sous garantie, quelle qu'en soit la cause. Est exclue toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect à quelque titre que ce soit dérivant des prestations sous garantie fournies par Power-One Italy S.p.a.

Réserve de propriété

Nous vous rappelons que conformément aux conditions générales de vente de Power One, Power-One se réserve la propriété des produits livrés jusqu'à l'encaissement effectif de la totalité du prix de vente.

Ainsi, il est convenu que Power One S.p.a. ou ses ayants-droits conservent la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise créant une obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens vendus.

Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L.621-122 du code de commerce français.

En outre, l'acheteur s'interdit expressément de revendre les biens vendus ainsi que de donner à gage ou transférer la propriété des biens vendus à titre de garantie, de quelque manière et à quelque titre que ce soit, jusqu'au paiement intégral des sommes restant dues.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte, vol ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. En conséquence, l'acheteur s'engage à assurer les biens vendus auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable afin de garantir le risque de perte, vol ou détérioration, ainsi que les dommages qu'ils pourraient occasionner.

En cas de mise en œuvre de la réserve de propriété telle que rappelée ci-dessus, le ou les acomptes versés resteront acquis au vendeur et seront conservés par lui à titre d'indemnité de résiliation, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable.

La présente clause n'exclut en rien une action éventuelle en dommages et intérêts du vendeur, destinée à compenser le manque à gagner ou le préjudice qu'il aura subi.

La présente clause est applicable quelque soit la situation juridique de l'acquéreur.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées et notre société se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock.

Dispositions diverses

Les présentes conditions de garantie sont expressément agréées et acceptées par l'acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

Pour prétendre au bénéfice des présentes conditions, le client devra, préalablement à sa commande et à la livraison des produits, avoir accepté par écrit et sans aucune réserve d'aucune sorte, les présentes conditions qui complètent et/ou modifient les conditions générales de vente de Power One Italie S.p.a.

En cas de traduction, seule la version française prévaudra.

En cas de litige, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents. La loi française sera seule applicable, sans référence au droit international privé applicable et aux dispositions de la « Convention de Vienne du 11 avril 1980 » sur les contrats de vente internationale de marchandises*.

(1) Service sur site uniquement valable en cas de souscription de la garantie "Aurora Power Service" niveau 3.

(2) pour tous les modèles la garantie sur la batterie tampon est limitée à 5 ans (batterie standard disponible dans le commerce).

Power-One S.p.a
Via S. Giorgio, 642
52028 Terranuova Bracciolini, Arezzo, Italy

Phone: (+39) 055 9195 1
Fax: (+39) 055 9198 185
AuroraFrance@power-one.com